



Médical II

Références réglementaires :

Arrêté du 29 juin 2011 relatif à la formation médicale des personnels embarqués à bord des navires armés avec un rôle d'équipage

Dates et Lieux :

En fonction des demandes à Nantes.

Plan de formation :

❖ Conditions d'admission à l'entrée de formation :

En concertation avec votre quartier des Affaires Maritimes

Contenu de la formation :

<i>INTITULÉ</i>	<i>Heures</i>
1. UV-PSEM , premiers secours en équipe - mer, sanctionnée par l'obtention de l'attestation de formation à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe - mer » comprenant les modules suivants des unités d'enseignement PSE 1 et PSE 2, adaptés aux conditions particulières d'exercice des premiers secours en milieu maritime.	35H
2. UV-HPR* , hygiène et prévention des risques, comportant les trois mêmes modules que la formation de niveau I.	3H
3. UV-SE , soins élémentaires, travaux pratiques comprenant trois modules : <u>SE 1 - SE 2 - SE 3</u>	5H
4. UV-AMMCT 2 , aide médicale en mer - consultation télémédicale de niveau 2, comportant deux modules, l'un théorique, l'autre pratique, et tenant compte du type de navigation pratiqué : <u>Module 1</u> . Organisation des soins à bord des navires - Aide médicale en mer <u>Module 2</u> . Travaux pratiques sur la prise en charge d'un blessé, d'un malade	7H
TOTAL	50H

*Dispensé si titulaire du Médical 1

Durée du stage théorique : 50 H au LPM de Nantes ou 47 H sans l'UV HPR

Coût de la formation : 805 € qui devront être réglés comme suit :

- 200 € d'acompte à l'inscription
- 605 € à l'entrée en formation
- 40 € pour l'UV HPR